



202604-15

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260408-20260415-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 8 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 19 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1^{er} Adjoint, Magali BODEREAU, 2^{ème} adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3^{ème} adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4^{ème} adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5^{ème} adjoint, Sylvie LE CARVENNEC, Gaëtan LE PESSOT, Sonia LE BERRE, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Adélaïde NICOLAS, Pauline UNVOAS, Baptiste LE COZ, Daiven PIOGER, Didier NEVEUX, Adeline POINTIER, Lucie ARZUL, Ronan GEFFROY

Absent avec procuration :

Absent sans procuration :

Date de convocation : 31 Mars 2026

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU

Objet : Avis sur l'extension de l'élevage porcin et la mise à jour du plan d'épandage de la SARL PEUPLIER

Monsieur Le Maire informe que les services de la préfecture des côtes d'Armor (Direction Départementale de la Protection des Populations Prévention des risques environnementaux) ont adressé en mairie une enquête publique, mise à disposition à la population, concernant la demande de la SARL PEUPLIER pour une extension de son élevage bovin et la mise à jour du plan d'épandage sur le site « Kernivien » sur la commune de PRAT.

Monsieur Le Maire informe que cette enquête est consultable à l'accueil de la mairie depuis le 30 mars et prendra fin le 12 Mai 2026. La préfecture demande que le Conseil Municipal émette un avis sur la demande présentée, au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de consultation au public, soit au plus tard le 27 Mai 2026.

Le Conseil Municipal,

Vu le dossier de consultation de l'enquête publique

Vu l'avis de la DDPP

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'émettre** un avis à la demande de la SARL PEUPLIER
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à faire parvenir l'avis du Conseil Municipal au Service Prévention des Risques Environnementaux de la Préfecture des Côtes d'Armor



202604-15

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260408-20260415-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable à la demande de la SARL PEUPLIER
- **Autorise** Monsieur Le Maire à faire parvenir l'avis du Conseil Municipal au Service Prévention des Risques Environnementaux de la Préfecture des Côtes d'Armor

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Magali BODEREAU



Le Maire,

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État